



5 septembre 2014 15:50 - Affaires générales - Santé mentale
- Gestion de l'effectif/ressources humaines

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Travail font de la sensibilisation concernant les problèmes de santé et de sécurité psychologiques au travail

HALIFAX, le 5 sept. 2014 /CNW/ - Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Travail se sont réunis aujourd'hui pour discuter des enjeux actuels et émergents relatifs au travail ainsi que de l'évolution du milieu de travail moderne. Cette réunion annuelle a été coprésidée par la ministre du Travail et de la Condition féminine, l'honorable D^{re} K. Kellie Leitch, et la ministre du Travail et de l'Éducation supérieure de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Kelly Regan.

Les ministres ont abordé différents enjeux communs relatifs aux jeunes travailleurs, y compris diverses options qui permettraient de mieux protéger les jeunes dans leur milieu de travail ainsi que de nouvelles approches pour établir des liens avec les jeunes. Les jeunes travailleurs doivent relever des défis particuliers pour se faire une place sur le marché du travail où la compétitivité est intense. Une collaboration continue entre les employeurs, l'industrie, les partenaires du secteur de l'enseignement et les gouvernements est cruciale pour offrir aux jeunes des milieux de travail sains et sûrs ainsi que des emplois enrichissants.

Les discussions ont permis de définir les liens qui existent entre les milieux de travail sains et sûrs, la création d'emplois et le développement économique. Les ministres ont fait état des répercussions importantes des problèmes de santé et de sécurité psychologiques sur l'économie et les travailleurs canadiens. Ils ont convenu de faire de la sensibilisation au sujet des problèmes de santé et de sécurité psychologiques et de promouvoir des initiatives relatives à la santé et la sécurité psychologiques des travailleurs dans leurs secteurs de compétence respectifs. La prévention des blessures et des maladies au travail, y compris les problèmes de santé et de sécurité psychologiques, est un élément essentiel à la santé, au bien-être et à la réussite économique des Canadiens.

Ils ont également discuté de questions concernant des conventions de l'Organisation internationale du travail et des dispositions des accords commerciaux relatives au travail.

Les faits en bref

- La réunion des ministres du Travail constitue un forum important dans le cadre duquel il est possible de discuter des politiques publiques et d'explorer les possibilités de coopération sur des projets conjoints et des initiatives relatives au travail.
- L'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière (ACALO) poursuit les travaux au cours de l'année.
- Créée en 1938, l'ACALO est une association des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Travail ainsi que des dirigeants d'organisations de sécurité et de santé au travail.

Citations

« Le gouvernement s'est engagé à maintenir le Canada sur la voie de la création d'emplois, de la prospérité économique et de la croissance à long terme. Le bien-être des travailleurs et la force des employeurs sont des éléments cruciaux de l'économie canadienne. Je suis persuadée que les travailleurs et les employeurs bénéficieront des discussions constructives d'aujourd'hui et qu'ils seront ainsi en mesure de relever les défis de l'économie de demain. »

- L'honorable D^{re} K. Kellie Leitch, ministre du Travail et ministre de la Condition féminine

« Le gouvernement reconnaît la contribution essentielle des employés et des employeurs. Ils constituent nos ressources les plus précieuses et ils jouent un rôle clé dans la croissance de notre économie. Je suis heureuse d'avoir eu l'occasion de rencontrer mes homologues du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et

PROFIL DE L'ORGANISATION

Emploi et Développement social Canada



[/RÉPONSE -- Emploi et Développement social Canada - Avis aux mé...](#)

[Emploi et Développement social Canada - Avis aux médias](#)

[Les gouvernements du Canada et du Yukon lancent la Subvention canadienne...](#)

[Renseignements sur cette organisation](#)

Gouvernement du Canada



[Consultez le site Web](#)

territoriaux pour discuter des moyens qui nous permettraient de mieux protéger nos travailleurs. Chacun doit contribuer pour faire de la sécurité au travail un enjeu prioritaire parce que toute personne qui se lève le matin pour aller travailler a le droit de rentrer à la maison en bonne santé à la fin de la journée. »

- L'honorable Kelly Regan, ministre du Travail et de l'Éducation supérieure de la Nouvelle-Écosse.

Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du travail

Énoncé sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du travail reconnaissent les répercussions des problèmes de santé et sécurité psychologiques en milieu de travail sur les employés, leurs collègues et leurs communautés de même que sur les entreprises et l'économie canadienne.

Les ministres responsables du travail s'entendent sur le fait que trouver des moyens de prévenir et de régler les problèmes de santé et sécurité psychologiques en milieu de travail est essentiel pour maintenir le dynamisme et la santé de la main-d'œuvre canadienne et conserver une économie concurrentielle.

Les ministres croient que les gouvernements peuvent jouer un rôle important dans la sensibilisation aux problèmes de santé et sécurité psychologiques en milieu de travail grâce à la recherche, au transfert de connaissances et à l'éducation, et ainsi faire progresser le dialogue sur les milieux de travail sains sur le plan psychologique dans leurs secteurs de compétence respectifs.

Les ministres soulignent aussi l'importance d'une mobilisation des milieux de travail dans le cadre d'initiatives de sensibilisation visant à éliminer la stigmatisation liée aux problèmes de santé et sécurité psychologiques en milieu de travail.

Selon leurs responsabilités gouvernementales respectives, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du travail conviennent de ce qui suit :

1. Encourager la promotion de la *Norme nationale volontaire sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail* comme pratique exemplaire dans leurs secteurs de compétence respectifs; et
2. continuer à partager les résultats de recherche, les renseignements et les pratiques exemplaires, y compris celles à l'intention des jeunes, dans leurs administrations respectives et dans l'ensemble de leurs secteurs de compétence afin de lutter contre les problèmes de santé psychologique et de sécurité en milieu de travail.

SOURCE Emploi et Développement social Canada

Renseignements : Andrew McGrath, Directeur intérimaire des communications, Cabinet de l'honorable Dre K. Kellie Leitch, C.P., O. Ont., députée, Ministre du Travail et ministre de la Condition féminine, 819-953-5646, andrew.mcgrath@labour-travail.gc.ca; Bureau des relations avec les médias, Emploi et Développement social Canada, 819-994-5559, media@hrsdc-rhdcc.gc.ca; Suivez-nous sur Twitter; Chrissy Matheson, Ministère du Travail et de l'Éducation supérieure de la Nouvelle-Écosse, 902-424-0281, mathescl@gov.ns.ca; Suivez-nous sur Twitter

URL raccourcie <http://cnw.ca/V3dv2>